

PUBLICATION DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 15 janvier 2016

Nombres de Membres

En exercice : 27

Votants : 25 puis 27 à 20h55

Publiée le 18 janvier 2016

L'an deux mille quinze, le vendredi 15 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SAFFRE, régulièrement convoqué le 7 janvier 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme le Maire.

Etaient présents :

POULIN Jocelyne	GERLING Alain	BOULAY Isabelle
RAUX Jean-Claude	BRIAND Jacqueline	LEFEUVRE Marie-Alexy
TRIPON JALABER Armelle arrivée à 20h 55, Point n° 3	ROUAUD Claudine	GUERIN Alexandre
FONTAINE Rémy	LEDAUPHIN Marie-Pascale	MAISONNEUVE Martine
BOCQUEL Pascal	GREGOIRE Jean-Luc	OUARY Michelle
GUERLAIS Charlotte	DURAND Colette	GENET Dominique
LORRAIN Philippe	GAUDIN Philippe	THOMAS Christophe
LEBRETON LORENT Martine arrivée à 20h55, Point n3	CARCOUET Christophe	LOISON Thierry
LE MALE Christiane	DUVAL Luc	BOUVET Céline

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Luc DUVAL

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE DE LA CCEG POUR
L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'UTILISATION DES SOLS**

Après 6 mois de fonctionnement du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols par le Conseil communautaire de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, un avenant financier est validé.

Il s'agit d'ajustements rédactionnels et de l'intégration de l'annexe 3 relative aux éléments informatiques et à la formation qui n'avaient pas pu être finalisés plus tôt.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service .

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE
CARBURANT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention de groupement avec la Communauté de Communes de la Région de Nozay et les communes d'Abbaretz, La Grignonais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux pour l'achat gazole (blanc et GNR) en vue de rationaliser les coûts par un marché public et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

La Communauté de Communes de la Région de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE VOIRIE ET DE PRODUITS DE CARRIERE CARBURANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes avec les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay pour les fournitures de voirie et des produits de carrière.

La Commune de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur Alexandre Guérin en tant que membre de la commission d'appel d'offres spécifique.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire expose que la commune est équipée de 3 cinémomètres ou radars pédagogiques dont l'un est défectueux. Leur utilisation est intéressante car elle permet de mesurer les vitesses des automobilistes en entrées de bourg et dans certains hameaux.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, la Préfecture soutient des actions dont les objectifs sont de lutter contre :

- Les conduites addictives,
- L'accidentalité des usagers à deux roues motorisés,
- Le non-respect des limitations de vitesse, la vulnérabilité des seniors,
- L'accidentologie des usagers fragiles,
- L'utilisation des distracteur en situation de conduite.

Le Conseil Municipal suit la proposition de la commission voirie consistant en l'acquisition d'un nouveau cinémomètre qui complétera l'équipement existant afin de disposer de moyens de lutte contre les vitesses excessives en centre-bourg et dans les hameaux et décide de déposer un dossier de subvention dans le cadre du PDASR.

PRECISIONS POUR L'IMPLANTATION DE LA FUTURE HALTE GARDERIE

Lors de la séance du 13 novembre 2015, le Conseil Municipal a arrêté le terrain l'implantation de la nouvelle halte-garderie. Il s'agit du terrain situé au sud de l'école maternelle.

Mme le Maire en a informé Mme la Présidente de la C.C.R.N.

Lors d'un comité technique, ont été examinées les contraintes particulières du terrain afin que la CCRN puisse engager l'étude géotechnique.

Le terrain est situé, tout comme l'école et le village retraite, dans le périmètre du lit majeur de l'Isac (cf plan de servitudes du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux annexé au P.L.U.). Dans l'hypothèse de l'instauration d'un Plan des Risques d'Inondation, cette servitude pourrait être assortie d'une interdiction de construire.

Une ligne électrique HTA est située à 15 m au sud de l'école maternelle. Elle avait été enfouie lors de la construction de l'école car elle traversait le terrain. Aucune construction ne peut être édiflée au-dessus.

La CCRN demande qu'au vu de ces éléments et également des besoins futurs de la commune pour l'extension de l'école, d'une salle de restauration (plutôt entre le village retraite et l'école), une confirmation du choix de ce terrain afin qu'elle puisse engager une étude géotechnique. Lors de la discussion, la possibilité de construire la halte du côté du lotissement du château a également été évoquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de modifier le lieu d'implantation et optant pour l'espace situé hors de toutes contraintes relatives à la ligne électrique HTA et au lit majeur de l'Isac, dans le prolongement du lotissement du château sans atteindre la partie boisée

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DU SITE DE BOUT DE BOIS

Le Conseil Municipal valide la convention d'entretien du site de Bout de Bois entre les collectivités propriétaires que sont le Département et les communes d'Héric, La Chevallerai et Saffré.

Des principes et modalités d'entretien du site ont été expérimentés tout au long de l'année 2015.

Au Département

- entretien et exploitation des ouvrages et infrastructures nécessaires à la gestion hydraulique du plan d'eau et à l'évacuation des crues de l'Isac,
- fauchage selon plan de gestion différencié (fréquence et niveau d'entretien selon les secteurs)
- gestion du patrimoine arboré en bordure de l'étang et espaces départementaux
- arrachage des plantes aquatiques envahissantes,
- procéder à une réflexion globale pour la mise en valeur du site de Bout de Bois

Aux Communes

- propreté du site (enlèvement des ordures) et signalétique correspondante,
- entretien des aires d'accueil (pique-nique, aire de jeux d'enfants) et des installations sanitaires
- entretien des terrains selon plan de gestion différencié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve Le projet de convention d'entretien du site de Bout de Bois et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Madame le Maire rappelle que le Plan Communal de sauvegarde a été arrêté en décembre 2015 et que des contacts ont été pris avec le Directeur départemental de la Croix Rouge afin de connaître les possibilités d'intervention de cette association en cas de graves sinistres sur la commune.

Concrètement, la Croix Rouge dispose de moyens en personnel et en matériel qui lui permettent de participer à la cellule de crise de la commune, mettre en place une cellule d'accueil, installer des centres d'hébergement, prendre en charge les familles endeuillées, participer au nettoyage, encadrer les bénévoles.

Sur le plan financier, la Commune partenaire est appelée à compenser les frais et verser une subvention.

Le Conseil Municipal approuve la convention et décide d'attribuer pour 2016 une subvention de 300 €.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE 2016-2018

Le Conseil Municipal, à 6 voix contre et 1 abstention des suffrages exprimés, approuve la convention d'adhésion au service médecine préventive du personnel communal avec le CDG 44 pour 2016-2017 et 2018.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE A LA VILLE DE NANTES

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de participer aux frais de fonctionnement de scolaire pour un élève CM1 au cours de l'année 2014-2015, s'agissant d'une continuité scolaire, pour un montant de 295 €.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER DETR 2016 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU POLE ENFANCE

Le Conseil Municipal modifie le plan de financement du dossier de subvention DETR 2016 pour prendre en compte l'ensemble de coût prévisionnel de l'opération consistant en l'agrandissement du pôle enfance en rénovant l'ancienne mairie.

La subvention demandée est désormais de 84 350 €.

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame le Maire expose que le drainage du terrain de football de compétition est dégradé ce qui met en difficulté le déroulement normal des compétitions. En effet, le terrain est très vite détrempé en hiver et impraticable pour les joueurs.

Un diagnostic a donc été réalisé en 2015 par la société CHUPIN afin de définir les travaux de réhabilitation à envisager en 2016.

Ces travaux consistent à :

- Décompacter le terrain en extrayant les éléments argileux,
- Sabler,
- Effectuer un drainage profond (réalisation de tranchée pour la pose d'un drain, gravier et stop racine coté haie),
- Le regarnissage en herbe et fertilisation
- Refaire l'arrosage automatique

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et décide de lancer une consultation d'entreprises.

DECISIONS PRISES PAR Mme le MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte de la décision d'attribution du marché informatique prise par délégation du Conseil Municipal.

08/01/20165	Remplacement du serveur informatique	PROSELIS	10 726.69 H.T.	12 872.03 T.T.C.
-------------	--------------------------------------	----------	----------------	------------------